



**LES DIFFERENTS PROGRAMMES PORTES OU MIS EN ŒUVRE
PAR LE PETR BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS**

**RAPPORT D'ACTIVITES ET D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES
POUR L'ANNEE 2024**

Selon les dispositions de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République – loi NOTRe
– et les dispositions des articles L.2312-1, L.3312-1 et L.4312-1 du CGCT

SOMMAIRE

Page 3	Statuts du PETR
Page 3	Le Conseil de Développement Territorial
Page 4	Le Projet de territoire
Page 4	Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2022-2028
Page 7	La feuille de route
Page 7	L'Agenda 21 du Pays
Page 8	Le Contrat Local de Santé (CLS)
Page 9	Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
Page 10	Les Trames verte et bleue
Page 10	Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET)
Page 13	Natura 2000 Vallée de l'Essonne et les vallons voisins
Page 14	Le Contrat Eau et Climat (CTEC) avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie
Page 15	Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Nappe de Beauce
Page 16	Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)
Page 17	Le Contrat Territorial de Relance et de Transition écologique (CRTE)
Page 17	Le COT EnR
Page 19	LEADER
Page 21	Mission inclusion
Page 21	Mutualisation
Page 22	Divers
Page 23	Présentation d'éléments complémentaires liés aux effectifs de la structure
Page 25	Sources de financement prévisionnel des frais de fonctionnement du PETR
Page 27	Situation financière à fin 2023
Page 31	Conclusion

STATUTS DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR)

Pour rappel, une modification des statuts, en date du 8 mars 2017, et les délibérations concordantes des 4 EPCI membres, ont permis au Syndicat de Pays de se transformer en PETR. L'arrêté préfectoral en date du 10 mai 2017 entérinait ce nouveau statut. Deux autres modifications des statuts sont intervenues, en mars 2017 pour y intégrer la compétence Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et en mars 2021 pour y intégrer le projet de territoire et sa convention territoriale associée.

Carte du PETR



Le PETR compte aujourd'hui **63 021 habitants, soit - 254 habitants** (population légale totale en vigueur au 1^{er} janvier 2024 – recensement INSEE 2021) répartis sur 78 communes, elles-mêmes regroupées en 3 communautés de communes : la CC du Pithiverais (31 communes), la CC Pithiverais Gâtinais (32 communes) et la CC Plaine Nord Loiret (15 communes).

LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

En 2017, à la suite de la transformation du Pays en PETR et de la modification de ses statuts, le Conseil de développement est devenu, conformément à la loi, Conseil de Développement Territorial.

Pour rappel, le Conseil de Développement Territorial est, aux côtés du PETR, le vecteur d'une démocratie locale renouvelée. Il joue un rôle de relais auprès de l'ensemble de la population afin de favoriser la mobilisation des acteurs. A ce titre, il est porteur d'une politique d'information et de communication auprès de la population et a un rôle de passerelle entre le secteur privé et les élus.

A la suite du renouvellement de la gouvernance du PETR, le Conseil de Développement Territorial s'est réuni le 7 décembre 2020, en Assemblée générale, afin de renouveler ses instances. Mme Brigitte DALLOT a été reconduite dans ses fonctions de Présidente.

En 2024, les membres du Conseil de Développement Territorial continueront à suivre les travaux du PETR, en premier lieu ceux relatifs au PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), du Contrat Territorial de Relance et de Transition écologique (CRTE), ainsi que ceux liés au nouveau programme Leader 2023-2027.
Cette instance ne dispose pas de financement particulier.

LE PROJET DE TERRITOIRE

Il est rappelé ici l'obligation faite aux PETR d'élaborer un projet de territoire à leur échelle, pour le compte et en partenariat avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui le composent.

Ce **projet de territoire est un document d'orientation à vocation transversale**, sans valeur juridique prescriptive. Il définit les conditions de l'attractivité du territoire, dont les services à la population, du développement économique, écologique, culturel et social. Il doit être compatible avec le schéma de cohérence territoriale (SCoT).

Sa spécificité réside dans le développement des coopérations entre les communes et les intercommunalités du PETR. Il précise notamment les actions conduites par le PETR au nom et pour le compte des Communautés de communes.

Il est orienté vers l'action, et pose, dans une convention territoriale, le cadre des ententes, conventions ou contrats.

Pour autant, ce n'est pas un projet de mandat.

Le projet de territoire était par ailleurs un préalable nécessaire à toute contractualisation avec l'Etat dans le cadre des nouveaux Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Le projet de territoire du PETR a été débattu à l'occasion de plusieurs réunions, et validé en Comité syndical le 17 juin 2021.

En parallèle du projet de territoire, **le PETR et ses EPCI membres ont signé une Convention territoriale**. Celle-ci a pour objet de préciser les conditions ainsi que les modalités de mise en œuvre et de financement de la stratégie de développement et de l'animation des politiques menées par le PETR pour la période 2020-2026, pour le compte des communautés de communes.

LE CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE (CRST) 2022-2028

Le nouveau CRST 2022-2028 est, comme le précédent, signé entre la Région Centre-Val de Loire et le PETR Beauce Gâtinais, les Communautés de communes du Pithiverais, du Pithiverais Gâtinais, de la Plaine du Nord Loiret et la ville de Pithiviers (en tant que pôle de centralité).

Il est le fruit d'une large concertation engagée dès 2021 par le PETR avec les acteurs locaux (élus, membres du Conseil de Développement Territorial, bailleurs sociaux, représentants du secteur agricole, etc.), ce qui permet de corréliser les enjeux locaux avec les priorités d'actions régionales.

Le CRST permet de financer des projets d'investissement, en priorité, mais aussi des actions de fonctionnement.

Il est doté de 8 100 000 €, répartis en 5 axes ou priorités thématiques :

- A : Développer l'emploi et l'économie (7%),
- B : Favoriser le mieux-être social (39%),
- C : Renforcer le maillage urbain et rural (16%),
- D : Stratégie régionale biodiversité (5%),
- E : Plan Climat énergie régional (20%).

Enfin, le CRST comprend une enveloppe transversale fongible (3%) et une enveloppe A VOS ID (6%).

Afin d'animer cette démarche, 300 000 € sont dédiés au financement de l'ingénierie de projets au sein du PETR, soit **50 000 € pour l'exercice 2024**.

La maquette du CRST 2022-2028 est la suivante :

	Investissement	Fonctionnement	Total Subvention CONTRAT	% de la dotation totale
PRIORITÉS THEMATIQUES				
A : DEVELOPPER L'EMPLOI ET L'ECONOMIE	550 000	0	550 000	7%
Axe A2 : Accueil des Entreprises	100 000	0	100 000	1%
02 : Foncier économique	0		0	
03 : Création de locaux d'activités	100 000		100 000	
Axe A3 : Economie agricole	450 000	0	450 000	6%
04 : Développement de l'agriculture biologique	50 000		50 000	
05 : Diversification agricole et dévpt des circuits alimentaires de proximité	200 000		200 000	
05-4 : Projet alimentaire de territoire et Système Alimentaire territorialisé	200 000		200 000	
Axe A4 : Economie Sociale et Solidaire	0	0	0	0%
08 : Insertion par l'Activité économique des personnes en difficulté	0		0	
Axe A6 : Economie touristique	0	0	0	0%
10 : Tourisme à Vélo	0		0	
12 : Itinérance touristique équestre	0		0	
14 : Site touristique et lieux d'information touristiques	0		0	
B : FAVORISER LE MIEUX-ETRE SOCIAL	3 094 000	88 000	3 182 000	39%
Axe B1 : Services à la population	1 112 000	88 000	1 200 000	15%
15 : Maisons de Santé Pluridisciplinaires et autres structures	662 000		662 000	
15-1 : Projets locaux de santé	0	88 000	88 000	
19 : Structure d'accueil petite enfance	0		0	
20 : Accueil extrascolaire et locaux jeunes	150 000		150 000	
21 : Soutien au commerce de proximité	300 000	0	300 000	
Axe B2 : Développement de l'accès à la culture	582 000	0	582 000	7%
16 : Salles de spectacle support d'une programmation culturelle	0		0	
18 : Equipements liés à l'enseignement artistique <i>Pôle de centralité MACMAD à Pithiviers</i>	582 000	0	582 000	
18-1 : Musées locaux	0		0	
Axe B3 : Sport	1 400 000	0	1 400 000	17%
22 : Equipements sportifs et de loisirs	400 000		400 000	
22-2 : Equipements nautiques	1 000 000		1 000 000	
C : RENFORCER LE MAILLAGE URBAIN ET RURAL	1 286 000	0	1 286 000	16%
Axe C1 : Aménagement d'espaces publics	200 000	0	200 000	2%
23 : Aménagement d'espaces publics	200 000		200 000	
Axe C2 : Foncier	200 000	0	200 000	2%
23-1 : Requalification de friches urbaines	100 000		100 000	
23-5 : Revitalisation des centres villes et centres bourgs	100 000		100 000	
Axe C3 : Habitat – Logement	556 000	0	556 000	7%
24 : Acquisition réhabilitation	0		0	
25 : Construction de logements locatifs publics sociaux	220 000		220 000	
26 : Aménagement de quartiers d'habitat durable	0		0	
27 : Rénovation thermique du parc public social	336 000		336 000	
28 : Rénovation thermique du parc locatif privé	0		0	
AXE C5 : Mobilité durable	330 000	0	330 000	4%
30 : vélo utilitaire	330 000		330 000	
30-5 : Initiatives locales pour des alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture	0		0	
PRIORITÉ TRANSVERSALE : TRANSITION ECOLOGIQUE	1 990 000	80 000	2 070 000	
30-6 : Expérimentations de "territoires en transition"	0		0	
D : STRATEGIE REGIONALE BIODIVERSITE	330 000	80 000	410 000	5%
31 : Trame verte et bleue (études et aménagements)	280 000	80 000	360 000	
34 : Matériels agricoles favorables à la biodiversité et à l'eau	50 000		50 000	
E : PLAN CLIMAT ENERGIE REGIONAL	1 660 000	0	1 660 000	20%
35 : Plan isolation bâtiments publics et associatifs	550 000		550 000	
35-2 : Bonification climat énergie	300 000		300 000	
35-3 : Eclairage public	500 000		500 000	
35-6 : Véhicules électriques et bornes	50 000		50 000	
36 : Filière bois énergie	60 000		60 000	
36-4 : Géothermie sur sondes verticales	200 000		200 000	
ENVELOPPE FONGIBLE	207 000	5 000	212 000	3%
ANIMATION TERRITORIALE DEDIEE AU CONTRAT	0	300 000	300 000	4%
SOUS-TOTAL HORS A Vos ID	7 127 000	473 000	7 600 000	94%
F : A VOS ID			500 000	6%
ENVELOPPE TOTALE DU CONTRAT			8 100 000	

Plusieurs dossiers ont d'ores et déjà été déposés.
En voici la liste (au 13/12/2023, soit le dernier Bureau de 2023) :

- Axe A :

« Acquisition d'un scalpeur », SCEA BEAUVALLET ;
« Acquisition de matériel de stockage de légumes BIO », GAEC du Mesnil (soldé) ;
« Trémie de réception associée à un déterreur à 8 rouleaux », EI LEPRINCE ;
« Récolteuse à ail », EARL DU CHAMP D'EAU (soldé) ;
« Acquisition d'un nettoyeur-épurateur-trieur et d'un crible associé », EARL de RONVILLE ;
« Création d'ateliers de transformation de céréales et de légumineuses », EI Les 3 Parcelles ;
« Création d'une pacaneraie en agroforesterie », EARL Ferme de la Maîtrise ;
« Création d'une huilerie artisanale à Bouzonville-aux-Bois », SCEA ANDORMIERE ;
« Implantation de bamboueraies dans le pithiverais », EARL CORMIER (soldé) ;
« Implantation de bamboueraies dans le pithiverais », Emmanuel CHAUMETTE (soldé) ;
« Implantation de bamboueraies dans le pithiverais », GAEC du Clos (soldé) ;
"Implantation de bamboueraies dans le pithiverais », Vincent VANNIER ;
« Diversification agricole par la création d'une brasserie de whisky », EI Paul-Henri LELUC (soldé) ;
« Investissements matériels pour optimiser la transformation de céréales à la ferme », EARL GUERINEAU ;
« Investissements matériels pour faire de la vente directe sur les marchés et à la ferme », Mathieu LEROY ;
« Acquisition d'un trieur alvéolaire avec accessoires pour consolider la diversification agricole par la production de moutarde en circuits courts », EARL VAU MARTIN ;
« Aménagements et réhabilitation d'un corps de ferme pour améliorer l'outil vente directe », EARL La Ferme des Plaines.

- Axe B :

« Animation CLS 2020-2023 - année 2022 », PETR BGP (soldé) ;
« Animation CLS 2020-2023 - année 2023 », PETR BGP ;
« Création d'une épicerie en libre-service - phase 1 travaux », Commune de Briarres/Essonne ;
« Travaux de réhabilitation dans l'ancien château du Mesnil d'Augerville-la-Rivière pour y créer une épicerie », Commune d'Augerville la Rivière ;
« Création d'un parcours de santé », Commune de Chilleurs-aux-Bois ;
« « Création d'un city stade », Commune de Courcelles le Roi ;
« Création d'un city stade », Commune de Boynes.

- Axe C :

« Création d'une aire de jeux à Grangermont », Commune de Grangermont (soldé) ;
« Enfouissement des réseaux Rue de Nascelles à Yèvre le Châtel », Commune de Yèvre la Ville ;
« Construction de logements locatifs publics sociaux - programme Daurios à Pithiviers », LOGEM Loiret (soldé) ;
« Construction de logements locatifs publics sociaux - programme Lambreville à Outarville », LOGEM Loiret ;
« Réhabilitation de logements - programme PREVERT et SISLEY à Malesherbes », VALLOIRE HABITAT ;
« Création d'une liaison douce de Fresnay-les-Chaumes à l'entrée de l'agglomération de Pithiviers-le-Vieil », Commune de Pithiviers le Vieil.

- Axe D :

« Restauration de milieux humides ouverts par bucheronnage sur le site naturel des Vallées de Solvins », CEN Centre-Val de Loire (soldé) ;
« Inventaire Communal de Biodiversité », Loiret Nature Environnement ;
« Travaux d'aménagement pédagogiques à l'étang des Pâturaux », SMORE (soldé) ;
« Etude sur les ravageurs des amandiers du Pithiverais – phase 1 évaluation du risque », SAS les Amandes de Pithiviers ;
« Restauration de milieux humides ouverts sur les sites Vallées de Solvins, Marais de Bouville et de Gendry, maîtrise foncière Vallée de la Noue Chaude », Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) Centre Val de Loire ;
« Acquisition d'une bineuse guidée par caméras », CUMA des 22 Plaines ;
« Acquisition d'une houe rotative », EARL Ferme de la Maîtrise (soldé) ;
« Acquisition d'une herse étrille », SCEA Beauvallet ;
« Acquisition d'une houe rotative », E. BOYER DE FONSCOLOMBE ;
« Installation de récupération et stockage d'eau de pluie pour un usage agricole », EARL LEFEBVRE FAUTRAT ;
« Acquisition d'une bineuse guidée par caméras », Denis FOUCHER.

- Axe E :

« Rénovation thermique de 2 logements communaux à Gaubertin », Commune de Gaubertin ;
« Travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes de St Loup des Vignes », Commune de St Loup des Vignes ;
« Réhabilitation thermique du groupe scolaire d'Outarville », CC de la Plaine du Nord Loiret ;
« Réhabilitation thermique de la salle des fêtes de Bazoches les Gallerandes », Commune de Bazoches les Gallerandes.

- Axe transversal animation territoriale :

« Animation territoriale 2022 », PETR BGP (soldé) ;
« Animation territoriale 2023 », PETR BGP.

- A VOS ID :

« Développement des activités du Fablab "Créalab 3D" (fct.) », Association Atelier Numérique du Pithiverais ;
« Développement des activités du Fablab "Créalab 3D" (inv.) », Association Atelier Numérique du Pithiverais ;
« Acquisition de matériels agricoles », Association Les Jardins de la Voie Romaine ;
« LOGILIVRE, création d'une structure d'insertion-formation en appui à la filière logistique du territoire », Association LOGILIVRE.

En 2024, le PETR poursuivra ses démarches d'animation et de gestion/suivi du contrat, participera aux réunions du réseau régional OXYGENE et aux autres réunions permettant d'asseoir le développement territorial du Nord Loiret.

La mesure 35 « Plan isolation régional » étant déjà totalement consommée, il a été acté en Bureau que le PETR demanderait une modification de la maquette financière, à titre exceptionnel, en début d'année 2024. Un transfert de fonds de 700 000 € proviendrait de la mesure 22-2 « Equipements nautiques », puisque les 2 équipements envisagés par la CC de la Plaine du Nord Loiret et de la CC Pithiverais Gâtinais ne se réaliseront pas au cours du mandat.

Le solde de la mesure 22-2, soit 300 000 €, abonderait la mesure 35-3 « Eclairage public », en particulier pour les projets de Dadonville, du Malesherbois et de Puiseaux.

LA FEUILLE DE ROUTE

Depuis décembre 2011, le financement de l'animation territoriale est conditionné au suivi régulier de l'état d'avancement du contrat et des actions territoriales, par l'intermédiaire de la « feuille de route ».

Ainsi, cette « feuille de route » de l'Agent de développement arrête les objectifs de l'année en matière d'animation territoriale :

- participation aux réunions organisées par la Région,
- animation et suivi du contrat,
- stratégie territoriale,
- animation de démarches collectives (inscrites au contrat).

Elle fait l'objet de rencontres semestrielles entre l'Agent de développement et le technicien régional.

Concernant les objectifs contractualisés pour l'année 2023, le bilan final atteste que ceux-ci ont été atteints en totalité.

Pour l'année 2024, la « feuille de route » a été préparée en décembre 2023. En matière de stratégie territoriale, les objectifs partagés prévoient notamment le suivi et la mise en œuvre du programme d'actions du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2022-2028, dont les projets de MSP du Malesherbois et de Puiseaux, le projet d'école de musique à Pithiviers, etc., le Contrat Local de Santé et la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial.

L'AGENDA 21 DU PAYS

L'Agenda 21 de Pays, voté en décembre 2013, a vu ses premières actions mises en œuvre dès 2014.

Ainsi, les travaux sur les thématiques « ressource », le logement des jeunes, la mobilité, le lien entre l'école et les entreprises, le Contrat Local de Santé (cf. rubrique dédiée), les gestions différenciées des espaces publics, la valorisation des produits locaux, etc., ont été lancés et pour certains, sont terminés.

Pour rappel, les panneaux d'exposition illustrant l'Agenda 21 sont destinés à être prêtés aux collectivités du territoire pour en faire la promotion.

Aujourd'hui, il n'y a plus d'animation spécifique à l'Agenda 21 de Pays, les actions étant désormais traitées via les nouvelles démarches territoriales telles que le PCAET, le CTEC, le CLS, le COT EnR, etc.

Pour mémoire, la stratégie de l'Agenda 21 portait sur un programme de 38 actions, réparties sur les axes suivants :

1. Une identité du territoire à valoriser ;
2. Un territoire de lien avec un cadre de vie à maintenir ;
3. Un territoire actif et attractif ;
4. Des richesses et des ressources naturelles à valoriser ;
5. Un Syndicat de Pays incubateur, animateur, coordinateur et porteur de projets.

Une très grande majorité d'entre elles sont réalisées aujourd'hui.

LE CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS)

Les contrats locaux de santé sont des outils d'aménagement du territoire sur le thème de la santé. Il s'agit de prendre en compte la réalité du territoire et mettre en œuvre des actions permettant de répondre aux enjeux locaux.

Le financement de l'animation est assuré par l'ARS et par la Région Centre-Val de Loire (via le CRST).

Le coût annuel consacré à l'animation est de l'ordre de 50 600 €.

Le second Contrat Local de Santé s'est terminé en septembre 2023. Fort d'un bilan satisfaisant, les élus du PETR et les partenaires ont souhaité poursuivre la démarche en préparant, dès le printemps 2023, un troisième CLS, pour les années 2023-2026.

A l'issue de ces réunions, le projet de nouveau CLS est structuré autour de 4 piliers fondateurs et de 5 axes suivants :

PILIER FONDATEUR 1 : PARTENARIAT OPERATIONNEL CLS/CPTS ;

PILIER FONDATEUR 2 : PARTENARIAT OPERATIONNEL CLS/CENTRE HOSPITALIER DE PITHIVIERS

PILIER FONDATEUR 3 : PUBLIC CIBLE ET ACTIONS VERS LES JEUNES LES PARENTS ET LES FAMILLES ;

PILIER FONDATEUR 4 : UNE COMMUNICATION CLAIRE, INTELLIGIBLE ET ADAPTEE.

AXE 1 : METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE PREVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTE ;

AXE 2 : EVITER LES RUPTURES DE PRISE EN CHARGE, DEVELOPPER LES PARCOURS DE SANTE ;

AXE 3 : MISE EN RESEAU DES ACTEURS ;

AXE 4 : PROMOUVOIR L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ;

AXE 5 : CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE.

Le dossier du CLS 2023-2026 a été déposé auprès de l'ARS en octobre 2023.

Dans l'intervalle de la réception de l'avis officiel de l'ARS, l'animation se poursuit, en accompagnant les actions, dont celles présentées par les partenaires. Le nombre de manifestations « estampillées » CLS sont en nombre croissant, et l'implication des CLS dans les travaux des instances départementales et régionales sont la preuve que le CLS est aujourd'hui considéré comme un facilitateur.

A titre d'exemples d'actions, nous pouvons citer ici le deuxième cycle de formation sur le thème de la santé mentale organisé par le PETR, organisé entre septembre et novembre 2023 (ette action a été cofinancée par le Département via la convention de réciprocité 2023), le vélo tour diabète qui se déroulera début juin ou le forum sur les risques liés aux écrans qui se tiendra fin juin.

Les perspectives du CLS pour l'année 2024 sont les suivantes :

- poursuivre la mise en place du programme d'actions CLS,
- poursuivre la dynamique partenariale engagée sur le territoire et mise en place d'actions multi-partenariales sur le territoire (Semaine d'Information sur la Santé Mentale, journée mondiale du diabète, semaines de la parentalité, formation de premier niveau en santé mentale...),
- accompagner les collectivités et les professionnels dans la réflexion et le montage de leur projet de santé, ou action santé (télémédecine, formation...),
- mettre en place des actions favorisant l'installation des professionnels de santé sur le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais,

- travailler sur les outils de communication et de valorisation des actions du territoire (lettre d'information LILO Santé de la FRAPS, etc.),
- animer les instances de gouvernance du CLS (COTECH et COPIL),
- poursuivre la collaboration avec la CPTS,
- participer aux réunions des instances partenaires.

Pour 2024, le PETR renouvelle ses demandes de subventions auprès de l'ARS et de la Région Centre-Val de Loire, afin de remplir sa mission de Santé Publique : l'animation en santé au service du territoire. La contractualisation avec l'Agence Régionale de Santé est attendue pour la début de l'année, avec une signature officielle envisagée en février.

Nouveauté à compter de 2024, l'ARS met en place une enveloppe financière permettant d'aider les actions du CLS. 50 000 € sont alloués aux 3 CLS du Loiret, à partager en fonction des actions retenues.

LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT)

Pour mémoire, le premier Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) avait été adopté le 7 décembre 2011. En février 2015, les élus du territoire ont voté la révision de ce document cadre. Il s'agissait d'anticiper l'évolution du territoire, d'intégrer, notamment, les dispositions législatives récentes comme les lois Grenelle, NOTRe et ALUR, etc., le SAGE, les Trames verte et bleue (TVB). Il s'agissait aussi d'alimenter et faciliter l'élaboration des documents d'urbanisme locaux, plus particulièrement les PLUi des Terres Puisseautines et du Beauvais, de l'inter-PLU de l'agglomération de Pithiviers, le PLU de la Commune nouvelle du Malesherbois et le PLUi de la CC Plaine Nord Loiret.

Le SCoT révisé est aujourd'hui arrêté (délibération en date du 10 octobre 2019).

De manière générale, les échanges tout au long de la procédure ont permis, d'une part de conforter le diagnostic et les orientations envisagées, et d'autre part d'affiner les prescriptions et/ou recommandations, à l'exemple de celles concernant la mutualisation des possibilités d'extension des taches urbaines et celles de la mutualisation des surfaces urbanisables pour les zones d'activités entre des zones de mêmes types, à l'échelle du PETR.

Pour mémoire, le coût de la révision du SCoT a représenté 174 000 € environ, financé à hauteur de 59% par l'Etat et l'AESN.

Le PETR ayant eu à émettre plusieurs avis sur les documents d'urbanisme depuis l'arrêt du SCoT, il est intéressant et important de noter que ce dernier ne pose pas de problématique particulière et n'entrave en rien les projets de développement locaux, dont ceux de l'habitat.

Les programmes récents de logements portés par les bailleurs sociaux permettent de répondre aux objectifs de construction fixés par le SCoT. Ces derniers, comme ceux en préparation, se font le plus souvent au sein des enveloppes urbaines existantes, ce qui était un axe fortement souhaité par le SCoT pour éviter l'étalement urbain et la consommation d'espaces agricoles ou naturels.

En décembre 2023, le PETR a dû se positionner sur le projet de permis de construire n° PC 045 220 22 N0002 déposé par la SAS NANCRA Y ENERGIE SOLAIRE (SAS spécifique au projet, créée par la SICAP), qui vise à installer une ferme de panneaux photovoltaïque à Nancray/Rimarde. La recommandation n°26 et la prescription n°34 étant respectés, l'avis est favorable. Par ailleurs, ce projet pourra devenir le support pédagogique dans le cadre du PCAET.

En janvier 2023, Amandine TEMPLIER a remplacé Gwenaëlle GHESQUIERE dans sa fonction de cheffe de projet DD et SCoT.

En 2024, le travail sur le SCoT consistera au suivi des évolutions territoriales et la participation aux réunions PLU et PLUi., dont celui de la CC de la Plaine du Nord Loiret.

Il s'agira également de faire le suivi du SCoT, et de participer aux travaux de la Conférence régionale des SCoT, tant au niveau départemental que régional. Le PETR est par ailleurs suppléant du Pays Giennois au sein de la Conférence du ZAN, pour le Loiret.

A moyenne échéance, le SCoT devra être révisé pour être compatible avec le SRADDET. Y seront alors intégrés le PCAET et le Schéma commercial (DAACCL)

LES TRAMES VERTE ET BLEUE (TVB)

Pour mémoire, la phase étude s'est déroulée en 2013 et les secteurs à enjeux ont été validés en Comité syndical le 20 décembre 2013. La validation du programme d'actions est intervenue en février 2015 par délibération du Comité syndical.

Aujourd'hui, à l'instar de l'Agenda 21, il n'y a plus d'animation spécifique TVB, les actions étant désormais traitées via les nouvelles démarches territoriales telles que le PCAET, le CTEC, le COT EnR, Natura 2000, etc. Pour mémoire, la stratégie TVB portait sur un programme de 16 actions, réparties sur les axes suivants :

Thématique milieux terrestres :

- préserver et entretenir les pelouses et les milieux calcicoles associés ;
- planter et entretenir les haies ;
- aménager les points d'intersections avec les éléments fragmentant, sur les routes ;
- gérer les chemins agricoles et les bordures de champs en faveur de la biodiversité ;
- préserver et restaurer les corridors situés le long des voies ferrées ;
- renforcer l'attractivité des passages à faune et réaliser un suivi.

Thématique milieux aquatiques et humides :

- sensibiliser les riverains aux multiples services rendus par les cours d'eau et les zones humides ;
- préserver les têtes de bassin et les sources des cours d'eau ;
- restaurer la fonctionnalité des cours d'eau et des zones humides ;
- préserver et gérer les berges de cours d'eau ;
- créer, restaurer et entretenir des mares.

Thématique actions transversales :

- prendre en compte les continuités écologiques dans les projets d'aménagement ;
- sensibiliser les habitants, les élus, et les agents aux gestes favorables à la biodiversité ;
- mobiliser les outils fonciers pour renforcer la protection des réservoirs de biodiversité ;
- favoriser la mise en œuvre de gestion adaptée aux enjeux écologiques ;
- identifier et gérer les espèces exotiques envahissantes.

Comme indiqué précédemment pour l'Agenda 21, les travaux des TVB sont aujourd'hui fondus dans la démarche de PCAET. Cf. rubrique suivante.

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIALE (PCAET)

La stratégie de développement durable du PETR trouve aujourd'hui un second souffle pour mieux répondre aux enjeux liés aux changements climatiques et pour être en adéquation avec les politiques publiques portées par ses partenaires : ADEME, Région Centre-Val de Loire, Agence de l'Eau Seine Normandie ou encore SICAP, SITOMAP.

Pour mémoire, le PETR, a modifié ses statuts en fin d'année 2017 pour prendre la compétence PCAET, à la demande des 3 EPCI membres (2 d'entre eux étaient obligés de réaliser un PCAET).

L'élaboration de cette stratégie permet, à la fois de capitaliser sur l'Agenda 21, mais également de mieux mettre en œuvre le SCoT, dans son enjeu d'aménagement durable. Pour rappel, sur ce territoire, plus de 2/3 de la consommation énergétique et 43% des émissions de gaz à effet de serre proviennent de secteurs où le SCoT a un impact direct (résidentiel, tertiaire et transports).

Le projet de PCAET porté par le PETR a été lancé le 21 décembre 2018 lors du premier comité technique qui lui était dédié. La première phase du projet (diagnostic) a été finalisée en septembre 2020, et partagée en COPIL élargi.

A la suite de ce diagnostic, les phases de stratégies territoriales et le programme d'actions ont été largement co-construites, partagées, travaillées et validées, sur la base d'un scénario médian (entre le scénario « tendance actuelle » et le scénario « SRADDET »).

Le 14 octobre 2021, les élus du territoire ont approuvé le projet de PCAET du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais.

Le programme comprend 47 actions réparties en 6 axes. Ceux-ci sont :

- Repenser les mobilités pour les mettre en synergie ;
- Aider au déploiement des EnR&R tout en tenant compte des caractéristiques locales ;
- Accélérer les actions de transition énergétique des bâtiments ;
- Entreprendre, consommer et produire localement et durablement ;
- Préserver et valoriser les ressources locales en renforçant la séquestration carbone ;
- Mise en œuvre du Plan Climat et vers l'éco-exemplarité des Communautés de communes.

Le projet de PCAET a été étudié par la Mission Régionale d'Autorité environnementale ainsi que par les services de l'État, la consultation du public a eu lieu entre le lundi 25 juillet et le mardi 13 septembre 2022.

Amandine TEMPLIER, chef de projet, est chargée d'animer cette démarche depuis janvier 2023. Sur certains sujets, comme celui du photovoltaïque, des réunions de sensibilisation et de capitalisation sont organisées, notamment avec la SICAP.

Des travaux sur une éventuelle filière bois énergie sont engagés, en particulier à destination des exploitants agricoles, en lien avec les projets de développement de la SCIC Bois Energie située dans le Loir-et-Cher. La dernière réunion date du 22 décembre, en présence d'agriculteurs intéressés par cette diversification.

En lien avec la Chambre d'agriculture du Loiret et le PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne, des premiers travaux sur la logistique des produits alimentaires locaux ont été lancés en fin d'année 2023.

L'objectif est de parvenir à une organisation sous forme de « points de ramasse », répartis sur les territoires. Les PETR BGP et Forêt d'Orléans Loire Sologne sont ici co-animateurs d'un projet pilote, qui pourrait être élargi ultérieurement à l'échelle du Loiret.

En parallèle de ces travaux, le PETR a missionné la Chambre d'agriculture du Loiret pour accompagner une dizaine d'établissements de restauration collective, soit pour faire du *sourcing* local, mettre plus de produits AB dans les menus, adapter la rédaction des appels d'offres, etc.

Le coût annuel pour l'animation du PCAET est de l'ordre de 48 900 €, avec une subvention par le Fonds Vert, sur 3 ans, à hauteur de 60%.

Programme LIFE LETsGO4Climate, OSONS LA TRANSITION.

OSONS LA TRANSITION est un projet européen coordonné par la Région Centre-Val de Loire, qui vise à accompagner des territoires volontaires dans leur démarche de transition énergétique, en lien avec les PCAET, et plus particulièrement :

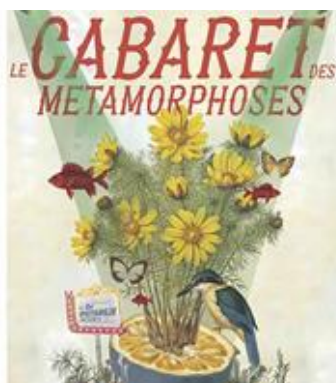
- Accélérer la production d'énergie renouvelable,
- Diminuer la consommation énergétique collective et individuelle,
- Faire émerger des « communautés d'énergie ».

L'objectif général est de mettre en œuvre de nouveaux modes de gouvernance pour une transition énergétique partagée à l'échelle des territoires, associant collectivités locales, citoyens, associations et acteurs socio-économiques. Le cœur de la démarche consiste à faire émerger des collectifs citoyens porteurs de projets de sobriété énergétique ou de développement d'énergie renouvelable, notamment sous la forme de « communautés d'énergie ».

Le PETR a été sélectionné en juillet 2022 pour rejoindre le « lot 2 » du programme LIFE LETsGO4Climate, aux côtés de cinq autres territoires régionaux, à la suite de l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la Région Centre-Val de Loire en février 2022.

Dans ce cadre, **le PETR bénéficiera d'un financement européen de 8 333 €.**

Le programme LIFE est tout à fait cohérent avec la stratégie et le programme d'actions du PCAET, et plus particulièrement l'objectif n°17 « Assurer la communication avec les habitants et les acteurs du territoire », visant à sensibiliser, communiquer et associer les habitants et les acteurs du territoire à la démarche du PCAET.



Après la programmation de la pièce de théâtre *Le Cabaret des Métamorphoses* le 22 septembre au Théâtre des Minuits à la Neuville/Essonne, la tenue de 4 ateliers de concertation en 2023 et 2024, le 4 octobre, le 8 novembre, le 18 novembre 2023 et le 10 janvier 2024, vient confirmer l'intérêt des acteurs locaux à cette démarche. La dynamique collective est en marche vers la réalisation de projets portés en collectifs citoyens. A l'issue du quatrième atelier, 2 collectifs citoyens se sont constitués, l'un sur l'alimentation, l'autre sur les énergies renouvelables. Les premières réunions sont programmées pour février 2024.



Le Cabaret des Métamorphoses le 22 septembre au Théâtre des Minuits à la Neuville/Essonne



Ateliers OSONS LA TRANSITION, à Dadonville et Puisieux



Photo du groupe citoyen OSONS LA TRANSITION, Dadonville le 10 janvier 2024

En 2024, il s'agira de mettre en œuvre les groupes projets pour développer les actions inscrites dans la stratégie territoriale du PCAET, notamment celles autour de l'alimentation de proximité, les économies d'énergie, la résilience du territoire face au dérèglement climatique.

En 2024, le PETER organisera un comité de suivi du PCAET, pour faire un point d'étape, entre autres, des économies d'énergie et de la production d'énergie renouvelable réalisées.

Le PETER éditera sous forme numérique des recettes liées aux produits locaux et de saison.

Dans le cadre d'OSONS LA TRANSITION, le PETER accompagnera les porteurs de projets collectifs issus des 4 ateliers, et déploiera les « conversations carbone ».

Les travaux sur la restauration collective seront poursuivis, notamment avec la visite de sites d'exploitations agricoles, la formation sur la mise en œuvre de menu végétariens.

Le travail sur la logistique des produits alimentaires sera également poursuivi, avec l'objectif de déposer un dossier auprès d'A VOS ID et de LEADER (en coopération avec le PETER Forêt d'Orléans Loire Sologne).

NATURA 2000 VALLEE DE L'ESSONNE ET LES VALLONS VOISINS

Pour mémoire, la maîtrise d'ouvrage de l'animation du site NATURA 2000 « Vallée de l'Essonne et vallons voisins » a été transférée au Pays lors de la réunion du comité de pilotage du 12 juin 2009 et renouvelée à chaque fin de programme depuis. Le bureau d'études BIOTOPE, retenu comme structure animatrice, a poursuivi sa mission jusqu'en septembre 2023.

Compte tenu de l'intérêt et la réussite du programme Natura 2000 « Vallée de l'Essonne et vallons voisins » pour la valorisation et la sauvegarde des richesses naturelles du territoire, de la plus-value du portage administratif local par le PETER Beauce Gâtinais en Pithiverais, le Comité syndical a émis un avis favorable en mars 2023 pour renouveler la candidature du PETER à la maîtrise d'ouvrage de l'animation du site Natura 2000 pour un mandat de 4 ans, sous réserve de la couverture à 100 % par la Région Centre-Val de Loire, qui a pris la suite de l'Etat, et l'Union Européenne des frais engagés pour conduire cette mission. Le Bureau a validé le fait de relancer une procédure de mise en concurrence pour l'animation de la démarche en 2024-2027, en novembre 2023.

Le premier COPIL de la nouvelle période s'est tenu le 9 novembre 2023 à Aulnay-la-Rivière, sous la Présidence de Mme SAUTREUIL, élue référente de la Région Centre-Val de Loire, en présence de M. HURAUULT, Sous-préfet de Pithiviers. M. GUERINET a été réélu Président du Comité de Pilotage.



Réunion du COPIL Natura 2000 du 9 novembre 2023 à Aulnay-la-Rivière

Pour information, le nouveau cadre de financement (2023-2027) prévoit du FEADER à hauteur de 80% et 20% de fonds de la Région Centre-Val de Loire.

Les frais du prestataire s'élèvent à environ 43 000 € HT annuels, pour la tranche ferme (année 1), à 46 400 € HT pour la tranche conditionnelle n°1 (année 2), et à 50 000 € HT pour la tranche conditionnelle n°2 (année 3). Le financement des frais salariaux liés à l'ingénierie du PETER est calculé forfaitairement (20% des coût TTC du bureau d'études).

En janvier 2024, après appel d'offres, le PETER confirme BIOTOPE comme bureau d'études qui l'accompagnera dans l'animation du programme pour les années 2024-2027.

Ensuite, il s'agira de poursuivre la concertation des acteurs du territoire, de maintenir la dynamique locale dans la démarche Natura 2000, de pérenniser la gestion des milieux naturels et intensifier les actions de communication vis-à-vis de la démarche Natura 2000.

Par anticipation, les financements étant plutôt mobilisables à partir de 2024, les futurs contrats Natura 2000 pour les propriétaires ont été préparés en 2023.

Dans la poursuite des démarches initiées depuis 2009, il s'agira de mettre en œuvre les actions d'animation suivantes :

Information, communication et sensibilisation :

- Mise à jour du site internet du pays sur la page (<http://www.pays-du-pithiverais.fr>) ;
- Réalisation d'articles dans la presse locale ;
- Visite sur site de pelouses calcicoles ayant été restaurées ;
- Edition d'une plaquette sur l'entretien et la gestion des pelouses calcaires... ;

Suivi général de l'animation et assistance / concertation :

- Organisation de COPIL, COTECH et de réunions avec les services de l'Etat (DREAL et DDT) ;
- Participation aux réunions des animateurs Natura 2000 ;
- Rédaction du rapport annuel ;
- Suivi avec la DREAL de l'évolution de la demande de modification du périmètre...

Veille et conseils techniques : articulation avec les autres politiques liées à la biodiversité ;

- Arrêté de Protection de Biotope (APPB) du marais d'Orville-Dimancheville, un RDV par an ;
- Programme d'actions de la TVB, un point par an ;
- Politique Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Conseil Départemental du Loiret ;

Veille et conseils techniques : articulation avec les autres politiques liées à la biodiversité, sollicitations des porteurs de projets

- PLU/PLUi, avis sur des travaux au niveau du syndicat de rivière, porteur de projet... ;
- Veille et conseils techniques ;
- Projet avec l'appui du SMORE (Syndicat Mixte de l'œuf de la Rimarde et de l'Essonne) ;
- Conseil et appui technique sur la faisabilité et les contraintes possibles vis-à-vis des procédures réglementaires.

Contractualisation avec des contrats Natura 2000

- Démarchage pour les contrats ;
- Suivi des contrats en cours ;
- Pour chaque intervention de travaux : visite et préparation du chantier, visite en cours du chantier, visite de fin de chantier, suivi du dossier administratif et contrôle par la DDT.

Suivi scientifique de la végétation : il vise deux objectifs principaux :

- Evaluer l'efficacité des mesures de gestion sur la dynamique des arbustes colonisant les habitats de pelouses,
- Suivre l'évolution de l'état de conservation des habitats de pelouses à travers l'analyse de leurs cortèges floristiques.

Rechercher d'autres moyens de gestion des milieux de manière pérenne hors contrats Natura 2000. Les pistes étudiées sont :

- Autogestion par les propriétaires privés (fiche sur la gestion des pelouses à disposition et accompagnement) ;
- Agents communaux sur les parcelles de la commune et en convention sur les parcelles des propriétés privées ;
- Organisation d'un groupe de travail pour faire émerger des solutions pérennes de gestion des milieux naturels sur le territoire du Pays (projet pâturage). Un nouveau contact a été pris avec une personne en voie de formation élevage, qui pourrait s'installer et qui pourrait être intéressé par la démarche.

LE CONTRAT TERRITORIAL EAU ET CLIMAT (CTEC)

La protection de la ressource en eau sur le territoire du Nord-Loiret est un enjeu important. Le territoire recense des Bassins d'Alimentation de Captage (BAC), dont certains sont classés captages prioritaires « Grenelle ». La protection de ces captages implique la mise en œuvre de programmes d'actions visant à restaurer la qualité de la ressource en eau dans les meilleurs délais. Ces programmes visent en particulier le secteur agricole, mais pas exclusivement. Les captages concernés sont Aulnay-la-Rivière, Le Malesherbois, Marsainvilliers, Pithiviers et Puiseaux.

Dans le cadre du 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (2019-2024), la contractualisation est devenue thématique : milieux aquatiques, protection de la ressource, gestion du pluvial.

L'objectif des élus locaux étant de mettre en place sur le territoire du Pithiverais, dès 2021, un Contrat Eau et Climat « protection de la ressource », le recrutement d'une chargée de mission dès mars 2020, a permis de réaliser le diagnostic local, puis, à la fois pour le CTEC et pour les démarches BAC, de lancer l'animation territoriale spécifique.

L'animatrice a été remplacée en novembre 2021, le jeune homme qui l'a remplacée a démissionné au printemps 2022. Depuis cette date, le PETR reste en recherche de candidat pour poursuivre la mission.

Devant cette absence de chargé de mission sur ce poste et après échanges avec l'AESN et les services de l'Etat, nous avons été autorisés à faire appel à la Chambre d'agriculture du Loiret, sous forme de prestation, pour l'animation et le suivi du réseau de reliquats azotés prévus dans les actions à mettre en œuvre.

Le projet de CTEC a été déposé auprès de l'AESN en avril 2021, et signé à Puisseaux le 10 décembre 2021. Le territoire a donc 3 ans pour atteindre ses objectifs.

A noter que les communes restent maîtres d'ouvrages des études, qui se poursuivent, et des investissements éventuels.

En juillet 2023, l'étude « réseau de reliquats azotés » a été lancée. Les premiers prélèvements ont été effectués en août, suivis par d'autres en novembre/décembre. Les résultats provisoires ont été présentés devant les agriculteurs concernés le 21 décembre.



Réunion « réseau de reliquats azotés » du 21 décembre 2023 à Dadonville

Dans le courant de l'année 2024, les actions d'animation CTEC seront développées avec les partenaires, notamment les études de reliquats azotés. Des visites de parcelles sont envisagées, pour mieux appréhender les intérêts des couverts et des cultures intermédiaires pièges à nitrate (CIPAN).

Le budget 2024 prévoit une dépense annuelle d'animation de l'ordre de 41 200 €.

L'animation des démarches BAC a pour objectif de finaliser les phases amont afin d'harmoniser les démarches territoriales sur les 5 secteurs.

LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DE LA NAPPE DE BEAUCE

La mise en œuvre du SAGE est effective depuis la signature de l'arrêté inter-préfectoral le 11 juin 2013.

Rappel : une CLE n'a pas de personnalité juridique propre. Le PETR est porteur de cette instance, totalement indépendante, qui couvre un territoire bien plus étendu que celui du Pays.

La cellule d'animation est constituée d'un personnel spécifique réduite à 1½ personne depuis 2019 au lieu de 2½.

Pour l'année 2023, le fonctionnement de la cellule d'animation a été financé comme suit : 25% de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, 35% de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, 30% de la Région Centre-Val de Loire et 10% cumulés pour 5 collectivités (SEMEA (Syndicat mixte des bassins versants de la Rivière École du Ru de la mare aux Évées et affluents), SIARCE (Syndicat d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau), SIARJA (Syndicat mixte pour l'aménagement et l'entretien de la rivière Juine et de ses affluents.), SMORE (Syndicat mixte de l'Œuf, de la Rimarde et de l'Essonne) ainsi que la Communauté de communes Cœur de Beauce (28)).

Principales actions menées en 2023 :

- bilan de la campagne d'irrigation 2022 et prévision des coefficients d'attribution pour la campagne 2023,
- étude sur le bassin du Fusin : phase 2 : modélisation hydrogéologique du bassin du Fusin, choix de scénarios de simulation,
- étude de gestion quantitative dans les eaux superficielles de la Nappe de Beauce : suivi de l'étude, d'une durée de 18 mois

- recherche de financements pour l'animation du SAGE,
- avis sur les dossiers soumis à consultation,
- suivi des projets menés par les acteurs de la gestion de l'eau sur le périmètre du SAGE (inventaires zones humides, PAPI, contrats territoriaux, ...).
- étude de concertation autour des enjeux du SAGE de la Nappe de Beauce : l'objectif est de définir une feuille de route à 10 ans, partagée par l'ensemble des acteurs de l'eau de la Nappe de Beauce et d'arrêter la gouvernance appropriée.

Cette étude est rendue nécessaire pour tenir compte des évolutions réglementaires liées à l'eau, notamment avec le transfert de la compétence eau et assainissement en 2026 au plus tard. Elle s'est déroulée de septembre 2022 à septembre 2023.

- Préparation de l'évènement de restitution de l'étude de concertation autour des enjeux du SAGE de la Nappe de Beauce. Il aura lieu le 15 février 2024 et sera coprésidé par Mme la Préfète Sophie BROCAS, qui est également Préfète coordinatrice de Bassin.

Bastien DELAUNAY assure aujourd'hui, seul, l'animation de la CLE. Il est secondé par Florence BOUVARD-VERSLIPE sur les aspects administratifs et comptables. Il est envisagé un recrutement pour un second animateur.

Le budget qui s'élève à 166 500 € pour l'animation (option à 2,5 ETP), n'est pas financé par des fonds du PETR.

Au fil des années, il devient de plus en plus difficile d'équilibrer les dépenses et les recettes du budget de la Cellule d'animation. Les résultats issus de l'étude de concertation autour des enjeux du SAGE doivent notamment répondre à ses difficultés.

En 2024, il est envisagé le recrutement d'un second animateur.

La Cellule d'animation poursuivra ses missions d'assistance à la CLE, à savoir :

- assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux avec notamment la mise à jour du tableau de bord,
- préparer et organiser les séances et les travaux de la Commission Locale de l'Eau et du Bureau, les dossiers techniques soumis à la consultation de la Commission Locale de l'Eau,
- assurer la maîtrise d'ouvrage des études structurantes réalisées sur le territoire du SAGE (animation du comité de pilotage, suivi des travaux des bureaux d'études...),
- gérer le site internet et éditer les Lettres d'information,
- Finaliser l'évènement de restitution de l'étude de concertation autour des enjeux du SAGE de la Nappe de Beauce (15 février 2024)

Les études prévues en 2024 :

- Etude de caractérisation de l'état quantitatif des ressources en eau du bassin du Fusin : fin de l'étude,
- Etude de gestion quantitative dans les eaux superficielles de la Nappe de Beauce : poursuite et fin de l'étude,
- Etude de mise à jour de l'incidence des forages proximaux sur l'Aigre : lancement et fin de l'étude (8 mois)

TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE (TEPCV) ET CEE



Pour mémoire, le territoire est depuis le 19 mai 2016 retenu dans la catégorie « Territoire à énergie positive ».

La labellisation TEPCV avait ouvert le droit à des financements privés via les CEE (Certificats d'Economie d'Énergie) bonifiés.

Depuis, le territoire a signé deux conventions avec la société PME (Penser Mieux l'Énergie) ; c'est cette dernière qui est chargée de valoriser les dépenses d'économie d'énergie en prime CEE et de verser 95% de ce montant aux porteurs de projets. Les 5% restants sont attribués au PETR, pour l'animation territoriale mise en œuvre. Après des difficultés de suivi des dossiers au sein de la société PME en raison de nombreux changements de personnel, les choses se sont arrangées en fin d'année 2023

En 2024, le PETR poursuivra ses actions d'animation auprès des collectivités et des partenaires privés pour mobiliser le plus possible de CEE.

L'aboutissement de la quasi-totalité des dossiers des deux premières conventions permettent au PETR de **toucher une prime (en tant qu'apporteur d'affaires) de 8 900 € environ. Une prime complémentaire sera versée une fois tous les dossiers soldés.** Le même principe se prolongera pour les dossiers suivants.

Contrat Territorial de Relance et de Transition écologique (CRTE).

Dans le prolongement des démarches actuellement engagées pour le contrat de plan Etat-Région Centre-Val de Loire (2021-2027) et pour l'accord régional de relance sur la période 2021-2022, des contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) ont été développés sur les territoires.

Les CRTE devraient, à terme, constituer le document support des engagements de l'Etat pour l'accompagnement des collectivités dans leurs projets de territoire jusqu'en 2027. La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale en seraient les axes transversaux.

Ces CRTE ont vocation à intégrer progressivement l'ensemble des dispositifs contractuels signés avec l'Etat, en cours ou à venir, au sein d'un périmètre de référence : Action Cœur de ville, contrats de ruralité, Petites Villes de Demain, France Services, aménagement numérique, contrats de transition écologique...

Ils constitueront ainsi, à l'échelle infra-départementale, le volet territorial du contrat de plan Etat-Région, dans une logique de guichet unique.

A court terme, ces contrats sont un vecteur de la relance puisqu'ils ont vocation à décliner les engagements formalisés dans l'accord régional de relance.

Les CRTE sont des démarches méthodologiques, et non pas des lignes budgétaires.

En Région Centre-Val de Loire et plus précisément dans le Loiret, **le périmètre défini comme cohérent est celui des PETR**, correspondant au bassin de vie, car il reprend notamment le maillage existant des contrats régionaux de solidarité territoriale (CRST).

Le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais, sur sollicitation du Préfet de Région et avec l'accord du Bureau du 17 décembre 2020, s'était positionné pour s'engager dans cette démarche.

Les CRTE étant conditionnés à l'existence d'un projet de territoire actualisé et validé, le PETR a travaillé à sa rédaction dès le renouvellement de ses instances délibératives. Il est très largement basé sur les enjeux territoriaux du SCoT et des démarches telles que le PCAET.

Au printemps 2021, le PETR a procédé au recensement des projets potentiels sur la période 2021-2027.

Fin 2021, les services de l'Etat confirmaient le CRTE propre au Pithiverais, signé préalablement par tous les partenaires (Etat, Région, Département, EPCI membres, PETR). En parallèle, les services priorisent les projets et les orientent vers les appels à projets ad hoc (sport, bibliothèque, numérique...). Cette orientation vers les appels à projets se fera également les prochaines années.

Courant 2023, les travaux se sont poursuivis, en lien avec les services de l'Etat, en Préfecture et en Sous-préfecture.

La mobilisation du Fonds vert annoncé est notamment corrélé au CRTE.

En 2024, le PETR devra mettre à jour la contractualisation avec l'Etat, en association étroite avec les EPCI qui le composent et avec les collectivités porteuses des démarches Cœur de ville, Petites Villes de Demain, Villages d'Avenir, etc. Un Comité de pilotage sera organisé. La revue de projets sera actualisée. Le travail sur l'analyse financière croisée se poursuivra avec les services de la Sous-préfecture, du Département, de la Région, etc.

Il n'y aura pas de dotations spécifiques des CRTE.

Le cas échéant, le Fonds vert sera mobilisé pour co-financer les projets d'investissement locaux.

Courant 2024, le CRTE deviendrait « Contrat pour la Réussite Territoriale et Ecologique ».

COT EnR

Un COT EnR est un Contrat d'objectifs territorial de développement des énergies renouvelables. Il est porté par une structure publique dont le périmètre d'action couvre ce territoire. Ici, le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais.

Véritable partenariat, le Contrat de développement territorial des EnR permet :

- au porteur du contrat de mobiliser et mettre en synergie un grand nombre d'acteurs sur son territoire (collectivités, acteurs économiques, etc.) ;
- d'apporter aux maîtres d'ouvrage une assistance technique, de la prise de décision jusqu'au suivi des installations, ainsi qu'un soutien financier des travaux ;

- d'impliquer les partenaires techniques (missions d'animation bois énergie ou géothermie, conseils en énergie partagés, agences locales de l'énergie, etc.) dans l'émergence et l'accompagnement des projets énergies renouvelables du territoire.

Les objectifs du COT EnR sont de :

- réduire l'empreinte carbone du territoire concerné ;
- développer l'emploi et les filières économiques locales ;
- faire des économies de fonctionnement ;
- favoriser la transition énergétique du territoire et/ou de ses entreprises.

Un COT EnR a une durée de 3 ans. Il permet d'aider au financement des investissements de bois énergie, de géothermie, de solaire thermique et de réseaux de chaleur.

NB : les EnR « électrique » de type photovoltaïque, éolien ou hydroélectricité ne peuvent être comptabilisées et financées dans ce cadre.

En cumulé, et selon les éligibilités, les fonds publics peuvent financer les projets entre 45% et 80%. Les études de faisabilité sont aidées à 60%. Par ailleurs, des pré-études de faisabilité sont prises en charge à 100% par le biais de la convention multi-énergie signée avec FIBOIS Centre Val de Loire.

Le secteur agricole, les bailleurs, les entreprises, les établissements touristiques et culturels, les établissements médico-sociaux sont éligibles.

La convention 2021-2024 avec l'ADEME permet donc de faciliter le développement des investissements locaux liés à la production d'énergies renouvelables, donc d'aller dans le sens du PCAET.

Le contrat ambitionne un objectif de performance qui est lié à la population du territoire. Dans notre cas, la production visée est de 50 kwh/habitant, soit 3 185 000 kwh, sur la base d'une population 2021 du PETR de 63 700 habitants.

10 projets seront à réaliser sur la période du contrat, soit 3 ans. Parmi ces projets, 20% devront être hors bois énergie.

Les investissements sont financés à hauteur de 45% par des fonds ADEME. En complément, il est possible de mobiliser 20% de FEDER, soit 65% au total, ou de mobiliser 25% de CRST (pour la géothermie sur sondes), soit 70% au total. Des dotations FEDER, DETR ou FSIL, Fonds vert, sont possibles également, dans la limite de 80% (dossiers des collectivités).

Pour le PETR, l'aide ADEME est versée en 3 temps. **Les deux premières parts fixes de 15 874 € chacune ont été versées en fin d'années 2022 et 2023**, sur justification de l'animation locale mise en place, telle qu'elle a été exposée, pour 2023, lors du second Comité de pilotage qui s'est tenu le 23 octobre 2023. La part variable sera quant à elle versée en fonction du degré d'atteinte des objectifs. **Au maximum, elle peut être de 31 749 €**. Si 100% des objectifs ne sont pas atteints, la subvention est versée au prorata.

Les maîtres d'ouvrages peuvent mobiliser des CEE en parallèle, pour le volet isolation.

En janvier 2022, l'ensemble des PETR (ou Pays) du Loiret signaient la convention multi-énergie avec FIBOIS Centre-Val de Loire.

Cette convention permet la mise à disposition et le financement de l'animateur multi-énergie, recruté pour accompagner les projets loirétains (hors Métropole).

Les deux premières années d'animation sont très concluantes. Son financement est assuré pour partie par une participation des PETR et Pays, à proportion de leur population, **soit 9 033 € /an (16%) pour le Pithiverais**. Ce poste mutualisé doit nous permettre de remplir nos objectifs avec l'ADEME.

A ce jour, de nombreux projets potentiels ont été recensés et/ou sont accompagnés (équivalent de 162 bâtiments en cumulé). Pour certains, la piste biomasse a été écartée rapidement, faute de locaux disponibles ou faute de capacité financière, bien que potentiellement aidé à 80%.

Un premier dossier d'investissement, celui d'une chaudière bois à pellets à Guignonville, a été aidé dans le cadre du COT EnR. D'autres sont en cours de finalisation, à l'exemple du Gymnase de Joinville à Pithiviers, le réseau de chaleur à Chambon-la-Forêt.

236 320 € ont été engagés pour les études de faisabilité (22 dossiers) ; l'aide de l'ADEME s'élève à 141 793 € (60%).

A fin 2023, 96 dossiers ou projets sont recensés, dont 72 portés par des collectivités et 24 par des privés, dont des entreprises agricoles). 27 projets ont été abandonnés pour raison technique ou financière.

Focus filière bois

En parallèle de la démarche de COT EnR, le PETR a démarré un travail sur la mise en place d'une filière bois plaquettes énergie. A terme, elle permettrait d'alimenter les chaufferies bois du Nord Loiret. En lien avec la SCIC Bois Energie basée au Temple dans le Loir-et-Cher, des acteurs locaux, dont principalement des

agriculteurs du territoire, se mobilisent pour répondre aux questions techniques et financières qui y sont liées (potentiel existant, approvisionnement à créer, abattage, débardage, broyage, gestion des flux de matière amont et aval, stockage, statut juridique, financement du fonctionnement et des investissements).

Un Comité de pilotage a été organisé le 17 juillet 2023, suivi le 19 décembre d'un temps d'échanges entre les agriculteurs s'étant inscrits dans la démarche de préfiguration (sondage réalisé en interne par le PETR).

Une première visite a été organisée au Temple le 14 septembre 2023, en présence du directeur technique de la SCIC et du Président de la CUMA Bois Déchiquetage 41.



Visite de la CUMA Bois Déchiquetage 41 organisée au Temple le 14 septembre 2023

En 2024, dernière année de la contractualisation 2021/2024, il s'agira de poursuivre cette bonne dynamique de l'accompagnement des porteurs de projets, et de poursuivre la promotion du COT EnR auprès de tous les partenaires éligibles à ces aides, avec l'objectif du passage à la phase investissement pour nombre d'entre eux.

Pour cela, le PETR s'appuiera encore sur son réseau d'acteurs et de partenaires : Office de Tourisme du Grand Pithiverais, Entente Economique Nord Loiret, les services des EPCI et des communes pôles, l'ADIL, Action Logement, la Chambre d'agriculture, les bailleurs sociaux, le Conseillers en Energie Partagé (CEP), l'EPFL, etc.

En 2024, le PETR poursuivra son travail sur la filière bois énergie, dont le recensement des besoins théoriques pour les chaufferies existantes ou en projet. Une seconde visite de site de production a été organisée par FIBOIS à Marchenoir (41) le 23 janvier.



Les résultats du sondage « collectivités », analysé et diffusé, permet d'étayer la faisabilité de cette filière.

LEADER

Programme 2014-2022

Ce programme étant aujourd'hui terminé, il s'agira de finaliser, dans les prochaines années, les demandes de paiements pour les quelques dossiers non soldés.

Le projet de coopération transnationale « Routes sans barrière », mené avec le PETR Gâtinais montargois et 5 territoires espagnols et portugais est lauréat du « Trophée de l'innovation Territoriale » décerné par l'Association Nationale des Pays et des Pôles (ANPP). La Présidente du PETR et la Présidente du GAL Pithiverais & Gâtinais ont reçu ce prix lors des Etats Généraux des Pays et des Pôles organisés à La Rochelle les 1^{er} et 2 février.



Etats Généraux des Pays et des Pôles, La Rochelle, 1^{er} février 2024

Programme 2023-2027



Dans la perspective d'un nouveau programme Leader, une grande concertation locale a été initiée entre mars et juin 2021 avec l'objectif d'identifier la thématique centrale du programme 2023-2027. Ce sont plus de 170 acteurs du territoire qui se sont mobilisés dans cette démarche.

12 ateliers ont été proposés. Ils ont permis d'évaluer la situation du secteur concerné au travers de différentes entrées : numérique, service à la personne, économie sociale et solidaire, transition écologique, attractivité du territoire, etc.

Puis 2 forums ont complété cette démarche, début juillet 2022, pour identifier les thématiques pour le futur programme.

La candidature finalisée « *S'affirmer comme un territoire de proximité, avec une identité propre pour plus de partage et de résilience* » a été envoyée à la Région courant septembre 2022.

Le territoire concerné est le même que dans le contrat précédent, à la fois celui du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais et celui du Gâtinais montargois.

Les 4 axes de développement sont les suivants :

- Développer des lieux et des organisations qui permettent le « faire ensemble » tout en préservant les ressources ;
- Amener les services au plus près des habitants, en particulier les plus vulnérables ;
- Renforcer l'identité du territoire en s'appuyant sur les ressources du Pithiverais & Gâtinais ;
- Développer des coopérations interterritoriales et transnationales.

Ces axes se déclineront à travers les 7 fiches actions suivantes :

- Fiche n°1 « Soutenir le développement d'expériences et les lieux d'apprentissage collectifs et participatifs » ;
- Fiche n°2 « Préserver les ressources par le réemploi et la valorisation de la biodiversité » ;
- Fiche n°3 « Amener les services au plus près des habitants, en particulier les plus vulnérables » ;
- Fiche n°4 « Renforcer l'identité du territoire en s'appuyant sur les ressources du Pithiverais & Gâtinais » ;
- Fiche n°5 « Coopérations interterritoriales » ;
- Fiche n°6 « Coopérations nationales et transnationales » ;
- Fiche n°7 « Animation / Gestion du programme Leader 2023-2027 ».

Le 16 décembre 2022, le PETR apprenait que le projet Leader 2023-2027 était retenu par les services de la Région, aux côtés de 22 autres territoires. **L'enveloppe dédiée au programme est de 1 380 000 €.**

Le Comité de programmation a été renouvelé et adapté aux thématiques de ce nouveau programme. Il est composé de 13 représentants titulaires du secteur public et de 18 représentants titulaires du secteur privé. Chacun d'eux peut être représenté par un suppléant.



Réunion du Comité de programmation du 8 décembre 2023

Le coût de l'animation du programme s'élève à 42 400 €.

Perspectives 2024

Programme 2014-2022

- poursuite de l'accompagnement aux porteurs de projets pour les demandes de paiements,
- réalisation de l'évaluation finale avec l'aide d'un stagiaire (avril à septembre) notamment pour l'approche qualitative, avec le recrutement d'un étudiant de l'Université d'Orléans.

Programme 2023-2027

- animation du programme et des comités de programmation,
- accompagnement des porteurs de projets, dont les projets de coopération.
- communication autour du nouveau programme, notamment via des rencontres avec les Conférences des Maires.

Le PETR reste dans l'attente de l'outil de gestion présenté par la Région Centre-Val de Loire.

MISSION INCLUSION

Les résultats largement positifs de notre programme LEADER 2014-2022 et tout spécialement ceux sur le volet « Routes sans barrière » nous amènent tout naturellement à poursuivre sur le sujet.



Notre sélection pour un nouveau programme LEADER 2023-2027 doit nous permettre d'avancer sur cette thématique. L'inclusion pourrait y trouver sa place avec un financement spécifique. Le recrutement, dès 2024, d'un étudiant doctorant devrait être lancé, en lien avec le laboratoire CEDETE de l'Université d'Orléans, pour poursuivre le potentiel de développement, dans ce domaine. Le sujet de la thèse pourrait être : « Quels leviers et quelles perspectives pour transformer durablement les territoires ruraux du Nord-Loiret par la mise en œuvre d'un tourisme accessible et inclusif ayant vocation d'outil de développement positivement différenciant d'un point de vue sociétal et économique ? ».

En parallèle, le PETR soutiendra les différentes démarches telles que la réalisation de films 3D en « 360° », l'acquisition d'équipements pour impression 3D, braille, etc., en lien avec le FABLAB « créalab 3D ».

MUTUALISATION

Au sens strict, le PETR ne mutualise pas son personnel ou ses biens. Cependant, les agents sont associés aux programmes portés par les collectivités et les acteurs locaux et apportent leur contribution autant que faire se peut.

La mutualisation, si nécessaire, sera étudiée au cas par cas, avec pour motif de rendre plus efficaces les actions des partenaires.

Le portage d'actions par le PETR, notamment pour une première période d'amorçage (étude économique, Office de Tourisme, PCAET, CTEC, GPEC T, filière bois, etc.), peut toutefois être entendu comme de la mutualisation, d'autant que les économies financières induites ne sont pas négligeables.

Par ailleurs, la convention territoriale liant le PETR et ses EPCI membres depuis juin 2021, induit une mutualisation, tout en précisant les contours.

DIVERS

Divers.

Le PETR est associé ou est membre de structures portant d'autres démarches territoriales ou locales. En voici quelques-unes, à titre d'exemple :

- Contrat de ville de Pithiviers,
- Opération Cœur de ville de Pithiviers,
- Réseau d'entreprises Malesherbes Sermaises Puisseaux (MSP),
- Association Cultivons l'Avenir du Pithiverais (CAP),
- Site Remarquable du Goût « L'amanderaie du Pithiviers »,
- SAS Les amandes de Pithiviers,
- Agence de Développement et de Réservation Touristique du Loiret (Tourisme Loiret),
- Office de tourisme du Grand Pithiverais ; le PETR est invité à participer aux Comités de direction mensuels.
- Carrément Local. Le PETR est membre du consortium visant à développer ce tiers-lieu de compétences situé à Nangeville.
- AgroEcoSens. Le PETR est membre du consortium, porté par la coopérative Beauce Champagne Oignon (BCO). Il portera 2 actions dans le cadre du programme d'actions multi-partenarial.
- LOGILIVRE. Le PETR adhère à l'association de préfiguration LOGILIVRE. Cette association ambitionne de créer une structure d'insertion dont l'objet commercial sera un plateau de formation à la logistique, le réemploi de livres de second main et la frisure de calage pour les colis.

Jeux BORDIER

Le PETR a reçu de la part de l'association nationale des Pays et des Pôles (ANPP) un Appel à projets visant à créer un jeu de plateau « Pays », spécifiquement basé sur les atouts et patrimoine du bassin de vie.

Cette démarche sera mise en œuvre sous maîtrise d'ouvrage de l'Office de Tourisme du Grand Pithiverais.

Il s'agit d'un bon complément du Guide du Routard, publié en 2020, car le jeu permet de mettre en valeur tous les atouts du territoire, sur des thématiques très larges : patrimoine, villages, personnages célèbres, nature, environnement, culture, spécialités, etc.

Pour 2 000 exemplaires édités, le coût du projet s'élève à 38 400 € TTC. Une aide LEADER est possible, à hauteur de 80%, soit 30 720 € TTC. Le reste à charge pour l'Office de Tourisme du Grand Pithiverais (OTGP) sera donc de 7 680 € TTC, qui pourra être réduit par la vente d'exemplaires auprès des magasins de jouets locaux, des collectivités pour l'offrir aux nouveaux arrivants, aux ludothèques, aux hébergeurs touristiques, etc. D'autres exemplaires pourront être offerts, notamment aux associations d'aide à la lecture, ou pour des jeux avec la presse locale ou la radio.

Les délibérations concordantes du PETR et de l'OTGP ont été prises en octobre 2023. Le comité de rédaction sera créé. Le projet sera finalisé à l'été, pour une livraison des boîtes de jeu à l'automne 2024.

L'officialisation du projet a été proclamée lors des Etats Généraux des Pays et des Pôles organisés à La Rochelle les 1^{er} et 2 février 2024.



Appel à projets « Redonner vie à l'ancien centre de tri des déchets de Pithiviers ».

Le PETR participe à cet appel à projets lancé par le SITOMAP, qui vise à remettre des activités liées au réemploi, au recyclage et à l'économie circulaire en général, au sein de l'ancien centre de tri.

Il participe au Comité de pilotage et au Comité de sélection. Les porteurs de projets pourraient bénéficier, le cas échéant, des programmes financiers mobilisés par le PETR (LEADER, A VOS ID, etc.).

PRESENTATION D'ELEMENTS COMPLEMENTAIRES LIES AUX EFFECTIFS DE LA STRUCTURE

Conformément aux dispositions de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République – loi NOTRe – et les dispositions des articles L.2312-1, L.3312-1 et L.4312-1 du CGCT), le débat d'orientations budgétaires doit faire état des effectifs de la structure, aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature, la durée effective du travail. Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget, l'égalité entre la situation des femmes et des hommes.

En 2022, le PETR n'a pas accueilli de stagiaire.

NB : ces stages doivent faire l'objet d'une gratification conformément à la réglementation en vigueur.

- Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel (RIFSEEP). Il est rappelé ici que le PETR a mis en œuvre cette indemnité à partir de septembre 2016.

- Complémentaire « santé » : le PETR adhère au contrat groupe du CDG 45. Le PETR participe au financement de cette complémentaire santé pour les agents l'ayant choisie, à hauteur de 5 €/ mois et par agent.
- Garantie complémentaire « maintien de salaire » : le PETR adhère au contrat groupe du CDG 45. Le PETR participe au financement de cette garantie pour les agents l'ayant choisie, à hauteur de 5 €/ mois et par agent.
- CNAS : le PETR adhère au CNAS pour l'ensemble de ces agents.
- Télétravail : à la suite d'une concertation interne, il a été décidé la mise en œuvre du télétravail, à raison d'une journée « flottante » par semaine.

Le tableau synthèse présente les effectifs du PETR.

Cadres d'emplois	CAT.	Grades	2023						2024						Nom, prénom	Indice brut / indice majoré	Régimes indemnitaires
			Postes pourvus			Postes non pourvus			Postes pourvus			Postes non pourvus					
Filière administrative			TC	TNC / Nbre d'h.		TC	TNC / Nbre d'h.		TC	TNC / Nbre d'h.		TC	TNC / Nbre d'h.				
Attaché Principal	A	Attaché Principal	1	1					1	1					David VOYER	988/805	RIFSE-EP + CIA
Attaché Territorial	A	Attaché	6	3			2		6	3			2		Christophe DE LA MURE	594/506	RIFSE-EP + CIA
															Blandine URLACHER	529/458	RIFSE-EP + CIA
															Amandine TEMPLIER****	499/435	RIFSE-EP + CIA
				1	22h44				1	22h44				Florence BOUVARD	791/655	RIFSE-EP + CIA	
Rédacteur Territorial	B	Rédacteur	1				1		1				1	/			
Adjoint Administratif	C	Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe	1	1					1	1					Dieula RICAPET	525/455	RIFSE-EP + CIA
		Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe															
Filière Technique																	
Ingénieur	A	Ingénieur	3	1			2		3	1			2		Bastien DELAUNAY	567/485	RIFSE-EP + CIA
			12	6	1		5	0	12	6	1		5	0			

SOURCES DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU PETR (2024)

(NB : le détail des dépenses éligibles, ou la base éligible, financeur par financeur, ne sont pas exposés ici)

- L'Union Européenne :

FEDER

- Poste de l'animateur et frais de fonctionnement de la CLE du Sage Nappe de Beauce à hauteur de 20% et 20% pour les études (dans l'attente du financement régional dérogatoire à hauteur de 30%) ;

FEADER

- Pour le poste de l'animatrice du programme LEADER, et des actions de communication, à hauteur de 80%.
- Pour le programme Natura 2000 (animation par BIOTOPE, suivi du contrat par le PETR, études, actions ponctuelles d'entretien, etc.), à hauteur de 50%, jusqu'au solde de la période d'animation 2020-2023.
Pour la période d'animation 2023-2026, financement FEADER à hauteur de 80%.

- Les Agences d'Etat et financement Etat :

L'Agence de l'Eau Seine Normandie :

Poste de l'animateur et frais de fonctionnement de la CLE du Sage Nappe de Beauce, à hauteur de 25% des sommes engagées et 40% pour les études.

Pour l'animation et les actions du Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC), à hauteur de 80%.

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne :

Pour la CLE du Sage Nappe de Beauce, à hauteur de 35% pour l'animation et 40% pour les études. Ces montants pourront évoluer.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) :

Pour le poste de Christophe DE LA MURE à hauteur de 25 000 €/an.

ADEME Centre-Val de Loire.

Pour le financement de l'animation mise en œuvre par le PETR pour la démarche COT EnR, à hauteur de 15 874 € les deux premières années, soit 2022 et 2023, et 31 749 € au maximum en fin de la période des 3 ans, en fonction du bilan et de l'atteinte des objectifs contractuels.

DREAL Centre-Val de Loire (ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer).

- Pour le programme Natura 2000 (animation par BIOTOPE, suivi du contrat par le PETR, études, actions ponctuelles d'entretien, etc.), à hauteur de 50%, jusqu'au solde de la période d'animation 2020-2023.

Le Fonds vert :

Le Fonds vert intervient à hauteur de 60% des dépenses salariales liées à l'animation du PCAET (95% du temps d'Amandine TEMPLIER), pour un période de 3 ans à compter de juillet 2023.

Le Fonds vert intervient ponctuellement pour le Forum du SAGE du 15 février 2024, à hauteur de 6 250 €.

- La Région Centre-Val de Loire :

La Région Centre-Val de Loire pour le CRST :

La subvention de fonctionnement de la Région évolue mécaniquement à la baisse, puisqu'elle reste identique alors que les dépenses de personnel et de fonctionnement (locations, énergie, prestations externes...) sont en constante augmentation.

Pour rappel, depuis janvier 2018, le mode de calcul appliqué est le suivant :

Forfait Agent de développement de 35 000 € + forfait Assistant à l'Agent de développement de 15 000 €.

Total : 50 000 €. L'enveloppe dédiée à l'animation du CRST est plafonnée à 300 000 € sur la durée du contrat, soit 6 ans (2022-2028).

La subvention régionale correspond donc à environ 41% du budget de fonctionnement lié (salaires chargés de l'Agent de développement et de l'« assistante »).

Les modalités de versement de la subvention restent identiques depuis 2013 :

- 80 % sont versés au vu du bilan d'activités du PETR pour l'année n-1 (envoyé en début d'année),
- le solde est versé, au plus tard, en novembre de l'année n, en fonction du respect des objectifs conventionnés et de l'analyse d'un éventuel écart entre les objectifs et les réalisations.

A rappeler que cette subvention de fonctionnement est intégrée à l'enveloppe du CRST, donc à déduire des subventions à destination des porteurs de projets.

NB : le cadre de référence des CRST nouvelle génération (applicable au PETR probablement après le bilan à mi-parcours du CRST 2022-2028, soit 2025) prévoit un financement réduit à 35 000 €/an, pour le seul agent de développement, considérant la montée en puissance des Maisons de la Région, ayant vocation à accompagner les porteurs de projets.

La Région Centre-Val de Loire intervient également pour le financement des postes suivants :

- Poste de l'animateur et frais de fonctionnement de la CLE du Sage Nappe de Beauce **à hauteur de 30%** et **20%** pour les études (pour l'année 2023) ;
- Christophe DE LA MURE, Animateur du Contrat Local de Santé, via le CRST, **à hauteur de 17 400 € ;**
- Animation Natura 2000, pour la nouvelle période 2023-2026, **à hauteur de 20%.**

- Le Département du Loiret :

- **5 000 €** dans le cadre de la convention de réciprocité 2024.

- Le PETR Gâtinais montargois :

Pour le poste d'animation Leader, à **hauteur de 10%**. En cas de projets portés conjointement, le PETR Gâtinais montargois en co-finance les dépenses à hauteur de 50% du reste à charge.

- Les Communautés de communes membres et les EPCI sans fiscalité propre :

La participation des 3 Communautés de communes est fixée à **3,25 €/habitant** (population légale totale en vigueur au 1^{er} janvier, selon le recensement INSEE) depuis 2018.

Pour 2024, les chiffres INSEE donnent une population de 63 021 habitants (-254 par rapport à 2023), soit 204 818 € de participation.

Rappel de l'évolution entre 2014 et 2022 :

2014. $3,10 \text{ €} \times 69\,831 \text{ habitants} = 216\,476,10 \text{ €} ;$

2015. $3,10 \text{ €} \times 70\,217 \text{ habitants} = 217\,672,70 \text{ €} ;$

2016. $3,10 \text{ €} \times 70\,551 \text{ habitants (dont Commune nouvelle } 8\,272 \text{ habitants)} = 218\,708,10 \text{ €} ;$

2017. $3,10 \text{ €} \times 63\,374 \text{ habitants} = 196\,459,40 \text{ €} + 11\,553,70 \text{ €} (3,10 \text{ €/an} \times 7\,454 \text{ habitants, ramenés à 6 mois) pour les communes du Bellegardois de la CC Canaux et Forêt en Gâtinais, soit } 208\,013,10 \text{ €} ;$

2018. $3,25 \text{ €} \times 63\,670 \text{ habitants} = 206\,927,50 \text{ €} ;$

2019 : $3,25 \text{ €} \times 63\,716 \text{ habitants} = 207\,067,25 \text{ €} ;$

2020 : $3,25 \text{ €} \times 63\,674 \text{ habitants} = 206\,940,00 \text{ €} ;$

2021 : $3,25 \text{ €} \times 63\,498 \text{ habitants} = 206\,368,50 \text{ €} ;$

2022 : $3,25 \text{ €} \times 63\,448 \text{ habitants} = 206\,206 \text{ €} ;$

2023 : $3,25 \text{ €} \times 63\,275 \text{ habitants} = 205\,644 \text{ €}.$

Les Syndicats de rivière (sur le périmètre de l'Agence Seine Normandie, pour le SAGE - cf. rubrique SAGE) Solde des besoins financiers, une fois déduites les participations de l'AESN, de l'AELB et de la Région Centre-Val de Loire).

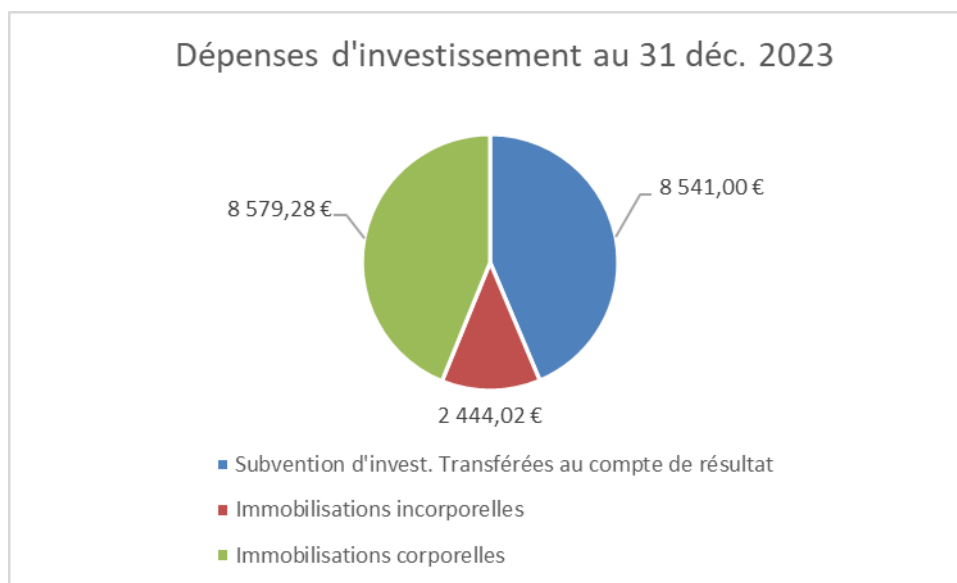
- Financements privés :

Penser Mieux l'Energie (PME)

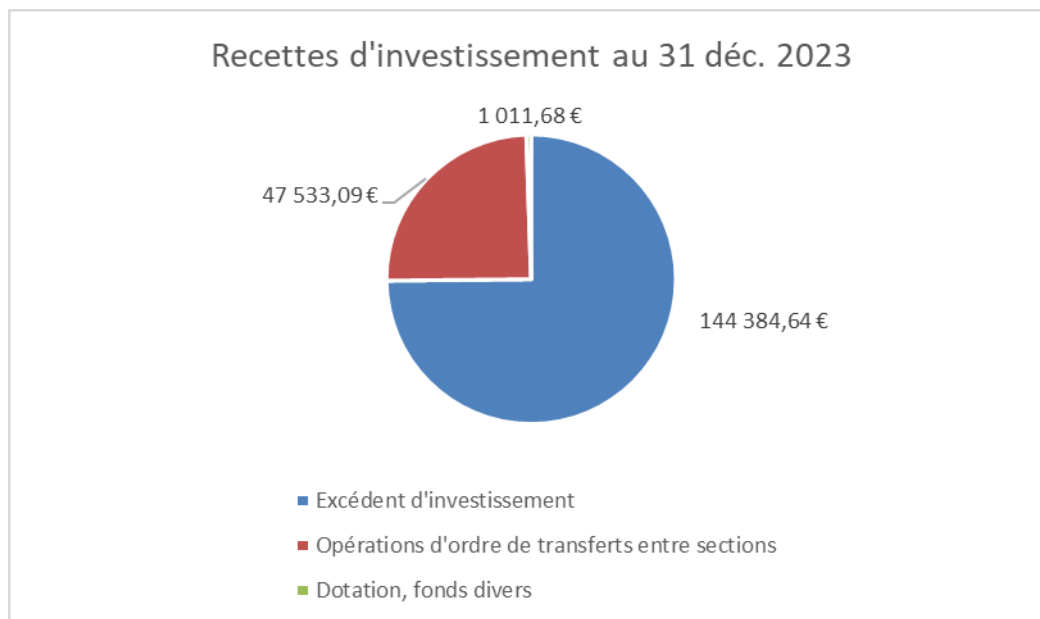
Dans le cadre des conventions 2020-2021 et 2022-2025 avec PME pour la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), **la prime à destination du PETR**, en tant qu'apporteur d'affaires, à hauteur de 5% des primes CEE mobilisées pour les projets locaux, **est de 8 900 € environ.**

SITUATION FINANCIERE au 31 décembre 2023

BUDGET 2023 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BUDGET 2023	Réalisations au 31/12/2023
139 : Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	8 541,00	8 541,00
13911 Subvention d'équipement Etat	2 600,00	2 600,00
13912 Subvention d'équipement Région (amort. TVB)	5 610,00	5 610,00
13918 Subvention d'équipement autres	331,00	331,00
20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 900,00	2 444,02
2051 Concess° et droits similaires, brevets, etc...	3 900,00	2 444,02
21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES	180 982,73	8 579,28
2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	25 000,00	
21828 Autres matériel de transport	24 982,00	
21838 Autre matériel informatique	60 000,00	3 594,51
21848 Autres matériels de bureau et mobilités	61 000,00	
2188 Autres immobilisations corporelles	10 000,73	4 984,77
TOTAL DEPENSES	193 423,73	19 564,30

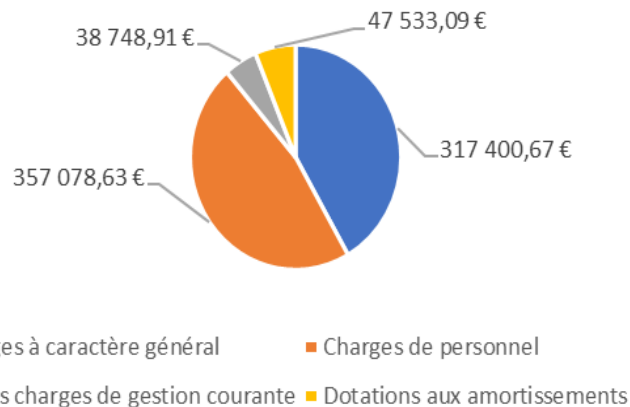


BUDGET 2023 - RECETTES D'INVESTISSEMENT	BUDGET 2023	Réalisations au 31/12/2023
001 Excédent d'investissement	144 384,64	144 384,64
40 : Opé. d'ordre de transferts entre sections	47 533,09	47 533,09
2802 OS Frais d'études, d'élaboration ... (SCoT)	25 190,88	25 190,88
28041481 OS GFP de rattachement	5 399,56	5 399,56
2804181 OS Autres organismes publics	6 457,51	6 457,51
2805 OS Concessions et droits similaires, brevets, etc...	2 657,68	2 657,68
28181 OS Installations générales	541,11	541,11
281828 OS Matériel de transport	3 763,00	3 763,00
281838 OS Matériel informatique	2 535,48	2 535,48
281848 OS Matériel de bureau et mobilier	778,87	778,87
28188 OS Autres immo.	209,00	209,00
10 : DOTATIONS - FONDS DIVERS	1 506,00	1 011,68
10222 F.C.T.V.A.	1 506,00	1 011,68
TOTAL RECETTES	193 423,73	192 929,41



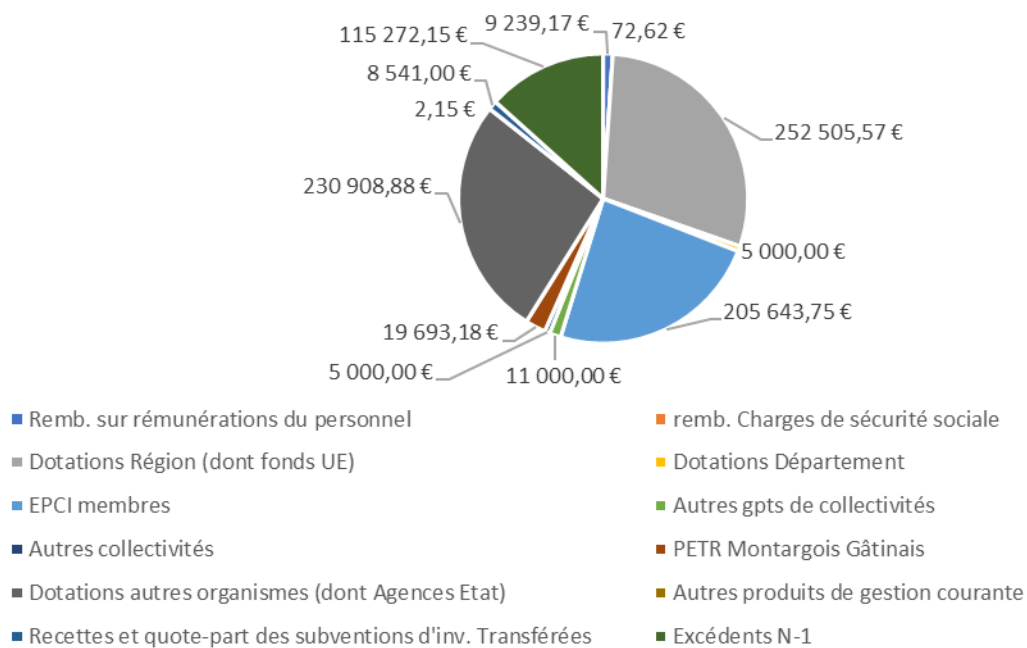
BUDGET 2023 - Dépenses de Fonctionnement		PREVISIONS 2023	Réalisations au 31 décembre 2023
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	653 751,06	317 400,67
012	: CHARGES DE PERSONNEL	395 230,00	357 078,63
65	: Autres charges de gestion courante	38 500,00	38 748,91
6615	INTERETS DES COMPTES COURANTS ET DE DEPOTS	1 500,00	
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	47 533,09	47 533,09
TOTAL DEPENSES		1 136 514,15	760 761,30

Dépenses de fonctionnement au 31 déc. 2023



BUDGET 2023 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT		PREVISIONS 2023	Réalisations au 22 décembre 2023
6419	Remb. sur rémunérations du personnel		9 239,17
6459	Remb. Charges securité sociale		72,62
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 012 001,00	729 751,38
	74718 - Participation Etat - Autres	65 188,00	42 818,50
	Fonds DREETS (Contrat GPEC T) - Forum	2 314,00	1 944,00
	ADEME CVL (COT EnR) 2022-2023	15 874,00	15 874,50
	Fonds ARS (contrat CLS)	25 000,00	25 000,00
	7472 - REGION	376 498,00	252 505,57
	FEADER (Animateur LEADER)	53 600,00	52 912,44
	LIFE (fonds UE pour animation changement clim)	4 166,50	4 166,50
	CRST (contrat CLS-2020-2023) 2022 et 2023	15 100,00	23 050,00
	CRST - Fonctionnement du PETR	50 000,00	50 000,00
	Sal. et frais de structure Natura 2000 2020-2021	4 800,00	5 074,28
	Animation Natura 2000 - 2020-2021	38 856,00	38 856,00
	Sal. et frais de structure Natura 2000 2021-2022	5 400,00	5 424,46
	Animation Natura 2000 - 2021-2022	42 964,00	42 963,60
	SAGE - Fonctionnement & Comm. (Région Centre) 2022 et 2023	10 500,00	30 058,29
	7473 - DÉPARTEMENT	10 000,00	5 000,00
	74751 - GROUPEMENT DE COLLECTIVITÉS A FISCALITÉ PROPRE	205 643,00	210 643,75
	Cotisation (3,25 € * 63 275 hbts)	205 643,00	205 643,75
	CC Cœur de Beauce - SAGE 2023		5 000,00
	74758 - AUTRES GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	23 500,00	30 693,18
	PETR Montargois en Gâtinais - participation LEADER	18 000,00	19 693,18
	Syndicats des eaux (SIARCE-SEMEA-SIARJA-SMORE)-SAGE 2022	5 500,00	5 500,00
	Syndicats des eaux (SIARCE-SEMEA-SIARJA-SMORE)-SAGE 2023		5 500,00
	747888 SUBVENTIONS AUTRES ORGANISMES	315 172,00	188 090,38
75888	Autres produits divers de gestion courante	500,00	2,15
777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées	8 541,00	8 541,00
002	Excédents N-1	115 272,15	115 272,15
TOTAL RECETTES		1 136 514,15	862 878,47

Recettes de fonctionnement au 31 déc. 2023



CONCLUSION

En résumé, pour 2024, le PETR va s'attacher à poursuivre son rôle significatif au sein de l'éco-système complexe du développement local.

Son antériorité, sa bonne connaissance des élus et du territoire (arrondissement de Pithiviers) constituent une plus-value certaine, permettant une mise en réseau des différents acteurs, pour un faire ensemble ainsi facilité.

Toutefois, force est de constater que cet équilibre territorial reste fragile et que dans la pratique la ligne de partage avec les EPCI membres doit être requestionnée régulièrement, au rythme des évolutions réglementaires et législatives.

Il n'est pas question ici de concurrence mais de complémentarité pour co-construire au mieux l'avenir du Pithiverais.

La structure « légère » du PETR lui permet de s'adapter rapidement en modifiant ses statuts au besoin.

En ce qui concerne les financements des projets, la recherche permanente d'un meilleur « fléchage » pour les projets structurants du territoire ou pour les communes de moindre envergure, reste un souci constant, ce qui permet l'émergence de nouveaux projets renforçant l'attractivité du territoire.

Pour 2024, les différents programmes vont être poursuivis, pour quelques exemples :

- Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)
- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), dont Osons la transition et la filière bois
- Natura 2000
- Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) sur 5 bassins d'alimentation de captage
- Contrat d'Objectif Territorial Energie Renouvelable (COT EnR)
- LEADER 2023-2027...

La labellisation du Pays en Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte depuis 2016, valorise les actions liées à la réduction des gaz à effet de serre ou à la production locale d'énergie. Elles préfiguraient les démarches du PCAET et de COT EnR.

Les projets TEPCV et les projets financés par les CEE bonifiés, portés par les acteurs locaux, collectivités et associations, démontrent l'intérêt du territoire pour les problématiques de développement durable.

L'action du PETR a été prépondérante pour l'obtention de ces fonds de transition énergétique. De plus, le territoire est maintenant reconnu au plus haut niveau de l'Etat, et associé aux démarches nationales.

Sans le PETR, les collectivités ne pouvaient prétendre à ces aides.

La poursuite de ce programme, via la contractualisation avec la société Penser Mieux l'Energie (PME), permet de valoriser en euros, par le **dispositif des CEE**, les travaux de performance énergétique (LED, isolation, menuiseries, variateurs de puissance, etc.). Ce dispositif permet par ailleurs à de nouveaux acteurs locaux de bénéficier de soutien financier : agriculture, industrie, etc.

Le premier Contrat Local de Santé, lançait dès 2017 une nouvelle dynamique dans le domaine de la santé. A travers lui, et en lien avec les actions développées par la CPTS en particulier, il s'agit d'améliorer la situation en termes de densité médicale et de continuité des soins sur le Nord Loiret et d'aller plus en avant vers la connaissance des acteurs et leur mise en réseau. Le 3^{ème} contrat va prochainement être signé.

La fermeture de la maternité de Pithiviers a profondément marqué le territoire et la continuité des soins reste fragile, même si le rattachement au CHU d'Orléans permet d'élargir le nombre de consultations de spécialistes. Tous les efforts doivent soutenir l'offre hospitalière locale. L'organisation des professionnels de santé en réseau, avec la création de la CPTS Beauce-Gâtinais, les travaux menés par la FRAPS, l'URIOPS (fédérations régionales), etc., donnent plus de liant entre les compétences des professionnels, au profit des parcours des patients.

La création d'un numéro d'appel pour les patients sans médecin traitant, l'ouverture d'un centre de soins non programmés dans les locaux de l'hôpital contribuent à améliorer, tant que faire se peut, l'accès aux soins.

Les MSP de Beaune-la-Rolande et de Pithiviers et celles à venir de Puiseaux et Malesherbes mailleront prochainement le territoire et assureront l'accès aux soins. Toutes les démarches sont envisagées pour faire venir de nouveaux médecins libéraux sur le territoire. Le salariat est une autre piste. Les plateaux ou dispositifs de télé-médecine en sont d'autres.

Le troisième CLS 2023-2026 poursuivra et amplifiera cette dynamique et cherchera autant que possible à développer des actions pérennes et/ou structurantes. Les 4 piliers fondateurs du CLS illustrent parfaitement l'état d'esprit de cette démarche.

L'Agenda 21 de Pays et ses actions emblématiques telles que la recyclerie, la mobilité, etc., le SAGE, le programme Natura 2000, la création de l'Office de tourisme du Grand Pithiverais, le contrat Eau et Climat, ou encore la politique Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Département, la démarche OSONS LA TRANSITION confirment le dynamisme du territoire et sa vocation d'accueil de programmes innovants. La construction de l'usine de méthanisation à Escrennes, la création d'une filière amanderaie de Pithiviers, les réflexions sur les filières paille et bois, etc., sont autant d'exemples d'innovation en milieu rural suscités, soutenus ou accompagnés par le PETR.

Le Guide du Routard, paru en juin 2020, a été une formidable opportunité de faire connaître les richesses du Nord Loiret. Déjà épuisé, les éditions Hachette ont dû faire un second tirage ! Les capsules radio enregistrées à l'été 2020 et 2023 ont permis de communiquer positivement sur le Nord Loiret pendant toute la haute saison touristique de juillet-août.

Aujourd'hui, le Jeu BORDIER « Pays », pour lequel nous avons été retenus, en sera un très bon complément. Un comité de pilotage se met en place pour son élaboration.

De même, la labellisation Site Remarquable du Goût affiche la démarche de territoire et la mise en avant de ses produits locaux. D'autres Sites pourraient être accompagnés, notamment en lien avec le Gâtinais voisin (safran du Gâtinais, miel du Gâtinais).

Les fonds LEADER sont ici un atout majeur.

Les actions de coopération, territoriale ou transnationale, mettent en évidence la capacité du territoire et de ses acteurs à se mobiliser. Les actions sur le tourisme accessible pourront se développer vers une démarche d'inclusion à plus court terme.

A la clé, du développement local, des emplois non délocalisables... et, là encore, une image valorisée.

Le suivi rigoureux des différentes contractualisations, bien que de plus en plus complexes, permet de fluidifier la trésorerie. Les recherches de financement notamment via les fonds européens (FEADER, FEDER, LEADER), les fonds d'Etat (Contrat de Plan Etat-Région, ADEME, Contrat de ruralité, Fonds vert...), ou via des fonds privés (CEE), permettent de réduire au maximum la part d'autofinancement du PETR, et, comme le démontre l'ensemble des programmes animés par le PETR, de diminuer la part d'autofinancement des acteurs locaux porteurs de projets.

Avant de lancer un nouveau programme, le PETR s'assure toujours de sa cohérence avec le projet de territoire, de sa faisabilité et de la validation par ses collectivités membres et de l'acceptabilité de son financement.

Le PETR demeure donc une structure au cœur du projet de territoire, au service de toutes les collectivités, de leurs élus et des habitants.

L'animation, assurée par les agents du PETR, est, là encore, essentielle pour faire émerger les projets, monter les dossiers, aider à la recherche prospective, à la perception de financements, dont certains ne pourraient pas être alloués à des collectivités « isolées ». Les liens avec les EPCI membres, et leurs équipes, doivent être renforcés.

Grâce à une gestion stricte, la situation financière du PETR reste saine, bien que toujours tendue, en raison du décalage du versement de certaines subventions, versées avec beaucoup de retard et des dotations de fonctionnement, qui tendent par ailleurs à diminuer.

Ainsi, en 2024, nous pouvons une nouvelle fois maintenir la participation des EPCI à 3,25 €/habitant, ce qui permet de garantir les besoins à court terme, mais aussi d'anticiper les dossiers importants à venir, tels que la révision/fusion du SCoT et du PCAET et la diminution de la dotation régionale liée au CRST à échéance de 2 ans.
